



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/622
2 juin 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

**PROJET DE COMPLÉMENT 16
A LA SERIE 03 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No. 37**

(Lampes à incandescence)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa huitième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-quatorzième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1998/19, tel qu'il a été modifié (TRANS/WP.29/609, par. 68 et 119).

Tables des matières, annexes, annexe 1,

Ajouter à la fin les nouvelles feuilles suivantes:

"....
Feuilles H11"

Annexe 1, feuille R2/1, remplacer dans le tableau le numéro de la feuille CEI par : "feuille 7004-95-5".

Annexe 1, feuille P21/4W/1, remplacer dans le tableau le numéro de la feuille CEI par : "feuille 7004-11C-2".

Annexe 1, feuille H7/2, remplacer dans le tableau le numéro de la feuille CEI par : "feuille 7004-5-3".

Annexe 1, feuille H27W/2, remplacer dans le tableau le numéro de la feuille CEI par : "feuille 7004-107-2".

Annexe 1, feuille H8/2, remplacer dans le tableau le numéro du culot par : "PGJ 19-1".

Annexe 1, feuille H4/1, remplacer dans le tableau "+ 0.45
- 0.25"

par + 0.35
- 0.25".

Annexe 1, remplacer les feuilles H3/1 à H3/6 par les nouvelles feuilles H3/1 à H3/4 et ajouter à la fin les nouvelles feuilles H11/1 à H11/4 suivantes :

(pages 3 to 10 offset)
